

N° 50/12.06 – DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

SITUATION DU PROJET POLICE 2000 ET SECURITE REGION MORGES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Désireuse d'informer le Conseil communal, la Municipalité vous fait part de la situation du projet de réforme de la sécurité vaudoise.

Les rapports des deux motions déposées au Grand Conseil vaudois (Police unique et Police 2000 revisitée, adapté aux besoins des régions et zones urbaines) sont en mains du bureau du législatif cantonal. Par ailleurs, en cas de refus, une nouvelle motion visant à créer une police coordonnée sera déposée immédiatement.

On peut penser que, vu le prochain renouvellement des Autorités cantonales, la motion sera traitée en 2007 et que ses effets concrets, s'il y en a, n'auront pas lieu avant 2008.

2006 aura été une année supplémentaire d'observation, d'attente et de non décision. La zone pilote de la Riviera s'est distancée du commandement du Canton et a continué son chemin en privilégiant le modèle d'association de communes qui regroupe au total 10 communes. En effet, les municipalités et conseils communaux ont tous accepté la création d'une entité régionale de sécurité basée sur les prestations des localités importantes, soit Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz. Les premiers résultats sont positifs.

Du côté de la zone pilote du Nord vaudois, la commune d'Yverdon-les-Bains a récemment rompu le contrat qui l'unissait avec la Police cantonale. Le modèle mis en place avec Expo 02, remanié et corrigé du point de vue des effectifs et des prestations, n'a pas eu les effets escomptés.

L'Ouest lausannois finalise un projet d'association de 8 communes sur le modèle Riviera.

La région morgienne planche sur un statut identique. Les communes partenaires restent quelque peu frileuses à l'idée d'augmenter leur niveau de sécurité. Sous la houlette de notre Préfet, le groupe de travail politique est actif dans la recherche de solutions équitables et financièrement réalistes.

Enfin, désireuse d'occuper le terrain par tous les moyens, la Police cantonale démarché les communes avec son offre de contrat de prestations. Si une telle prestation peut être intéressante pour de petites communes décentrées ou sans organisation de police, elle n'est pas adaptée pour les zones urbaines où réside le 72% de la population du Canton de Vaud.

Conclusion : La Municipalité morgienne souhaite que la solution passe par le développement d'organisations sécuritaires de proximité ayant pour cadre la région.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella